

premier ministre (M. Trudeau) n'aimerait pas qu'on le dise, mais il y a des gens dans ma circonscription qui considèrent que le règlement de la question du détournement Garrison a plus d'importance pour le pays, ou du moins pour le Manitoba, que la question de la constitution. Il ne peut y avoir de tergiversations à propos de cette question. On ne peut permettre que les bassins hydrographiques du Missouri et de la Baie d'Hudson soient reliés. C'est aussi simple que cela. Mais les mesures prises par les gouvernements à Winnipeg et à Ottawa n'ont pas été spécialement rassurantes. Le traité sur les eaux frontalières de 1909 est très formel à ce sujet. Voici ce que stipule l'article 4:

Il est d'autre part convenu que les deux définies ici comme des eaux frontalières et les eaux franchissant la frontière ne doivent pas être polluées d'un côté comme de l'autre au point de nuire à la santé ou à la propriété de l'autre.

Le projet de dérivation Garrison va donc violer ce traité. Le *State Department* et l'exécutif américain nous affirment que l'on va respecter le traité sur les eaux frontalières mais les équipes de construction dans le Dakota du Nord continuent à creuser des canaux. Le mois dernier, un avis d'appel d'offres a été lancé pour la construction du canal de New Rockford qui va dans la direction Sud de Jamestown. Or, ce canal est complètement inutile si le réservoir Lonetree n'est pas terminé. Quand le réservoir Lonetree sera terminé, la liaison entre les bassins du Missouri et ceux de la Baie d'Hudson seront assurés et l'industrie manitobaine de la pêche va régresser. Dans l'intervalle, nos gouvernements continuent à se livrer à des courtoisies diplomatiques. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) connaît très bien mes préoccupations sur la question. En fait, je le trouve sympathique et je crois qu'il m'approuve et approuve certaines des actions que j'ai tentées pour m'opposer au projet Garrison. Notre ambassadeur à Washington et le personnel diplomatique ont fait tout ce qu'ils ont pu, dans les limites de leur pouvoir, pour bien faire connaître au Département d'État et aux politiciens américains nos préoccupations à ce sujet. Mais, grand Dieu, cela ne suffit pas. J'ai comme un pressentiment qu'on va voir un jour l'alose à gésier remonter la rivière Rouge.

● (2040)

Ce jour-là, le Département d'État américain réaffirmera sa détermination à ne pas violer le traité sur les eaux limitrophes et notre gouvernement y croira encore. Mais il sera trop tard.

Comme le mentionne la motion présentée aujourd'hui par mon honorable ami, le gouvernement libéral trahit les intérêts des pêcheurs canadiens non seulement sur nos côtes, mais également ceux qui exploitent nos lacs et nos rivières. Et s'ils ne mettent pas bientôt un terme à cette trahison, les ministériels d'en face seront aussi bien accueillis dans les localités de pêcheurs du Manitoba que le seront les fameuses aloses à gésier.

[Français]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, j'ai écouté avec attention les remarques de mon bon ami l'honorable député de South Shore (M. Crouse). Il a fait un beau travail durant les quelques mois où il a été président du comité des pêches et forêts, et je crois que nous avons eu durant son mandat des délibérations très intéressantes. Je voudrais le féliciter de sa gestion et de l'administration du comité des pêches et forêts durant les quelques mois de régime du parti progressiste conservateur.

La pêche

Monsieur le président, lorsque je relis l'énoncé de la proposition que nous sommes appelés à débattre aujourd'hui, il m'apparaît de plus en plus évident que nos amis d'en face non seulement ont manqué de justesse dans la direction de leur tir, mais bien plus qu'ils se sont trompés de cible quand ils ont estimé qu'il leur serait facile de démontrer l'échec de ce gouvernement dans l'administration des pêches et des océans et surtout des océans. S'il y a un domaine où l'administration du gouvernement du Canada fait bien sentir sa présence, enregistre des résultats remarquables et fait connaître au reste du monde l'importance qu'il attache à l'industrie des pêches, c'est bien celui de la gestion des océans. Et s'il y a une personne parmi nous qui représente bien l'intérêt que l'administration du gouvernement du Canada porte à ce domaine, c'est bien l'actuel ministre des Pêches et des Océans, l'honorable député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc).

Monsieur le président, il faut remercier la Providence du fait que le ministre des Pêches et des Océans du gouvernement progressiste conservateur de mai 1979 à février 1980 ne soit pas demeuré plus longtemps à son poste. On se souvient de l'entrée des grands chalutiers dans le golfe Saint-Laurent. Toutes les associations des pêcheurs côtiers du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et même de la Nouvelle-Écosse ont comparu devant le comité des pêches et forêts, et ont démontré leur mécontentement à l'égard de cette politique de l'honorable ministre de l'époque.

Monsieur le président, ce n'est un secret pour personne, notre pays a trois océans qui baignent ses côtes. Son littoral dépasse en étendue celui de tous les autres pays au monde. La mer qui nous entoure et sur laquelle, en janvier 1977, nous avons étendu la compétence de notre pays en matière des pêches jusqu'à 200 milles marins de nos côtes, pour le commun des mortels—et sans doute aussi pour nos amis d'en face—représente un domaine dont nous connaissons mal les ressources, les secrets et les mystères. Reprenant les mots d'un autre grand parlementaire, sir Winston Churchill, lorsqu'il décrivait l'Union soviétique en ces termes, il disait: La mer, c'est une inconnue, enveloppée de mystère, au sein d'une énigme...

Monsieur le président, en créant le ministère des Pêches et des Océans en 1979, le gouvernement du Canada s'est donné une mission ambitieuse. Non content de s'intéresser à la gestion des pêches, le gouvernement canadien s'est de plus adjugé la responsabilité d'assumer la gestion des océans sur lesquels il avait au préalable affirmé sa compétence. Bien sûr, il existait des liens entre le secteur des sciences océaniques et le secteur des pêches. Mais il y avait aussi bien davantage. Il y avait à relever les défis des années pour 1980, défi qui s'étend aux responsabilités des États côtiers vis-à-vis de l'exploitation des richesses des fonds sous-marins et vis-à-vis aussi de l'exploitation rationnelle et responsable des ressources renouvelables. Il s'agissait là, on le conçoit aisément, d'une tâche considérable et d'un défi exceptionnel.

On dit que les absents ont toujours tort. Et je sais qu'aujourd'hui l'honorable ministre des Pêches et des Océans n'est pas parmi nous. Il est retenu ailleurs par des engagements. Aujourd'hui il est de l'autre côté du Canada, au Pacifique, afin de pouvoir porter la bonne nouvelle aux responsables de l'industrie des pêches en Colombie-Britannique. Mais, pour une bonne fois faisons mentir le proverbe! Ce n'est pas par hasard que l'honorable ministre s'est vu confier le portefeuille des